

IDEES FIXES ET SOUFFLE COURT

A son initiative, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité « reprendre contact » avec les organisations syndicales. Dans ce cadre et pendant plus de deux heures, le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU ont donc été reçus pour porter en convergence leurs revendications et dénoncer les politiques gouvernementales (recomposition du paysage universitaire, démantèlement des organismes de recherche, attaque des retraites, individualisation forcenée des rémunérations, entraves aux libertés scientifiques et pédagogiques, « mastérisation », précarité galopante, souffrance au travail, emploi public scientifique, nécessaire revalorisation pour tous...). Si, sans surprise, la ministre s'est livrée à l'exercice désormais rôdé d'autosatisfaction de l'action gouvernementale, c'est sans réel souffle qu'elle semble plus encline à promouvoir son bilan.

Sur fond de chantage au « Grand Emprunt », nous avons dénoncé l'atomisation du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les annonces des premières conventions entre l'Etat et les opérateurs chargés du processus extrêmement sélectif et opaque des projets liés au grand emprunt confirment d'une part la quasi absence de crédits immédiatement « consomptibles », et, d'autre part, consacrent l'ANR et son rôle dans le pilotage discrétaire de la recherche. Dans ce contexte, la ministre a annoncé son projet de voir les « Alliances » être en capacité d'effectuer des recrutements. Ces « Alliances », aux fonctionnements tournant le dos aux processus démocratiques, ont pour vocation d'organiser le pilotage de la recherche dans un même périmètre thématique traversant organismes et universités sur tout le territoire. Alors que le non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux reste plus que jamais d'actualité, et que la loi relative à la mobilité accélère le mouvement de réduction du nombre de fonctionnaires, le SNESUP et le SNCS dénoncent par ce biais une volonté de développer une flexibilité et la mobilité territoriale subies, sous-tendant de futures suppressions d'emplois de fonctionnaires au détriment de l'enseignement supérieur et de la recherche publics.

Concernant la formation des enseignants, nous avons dénoncé une réforme régressive -dont nous demandons le retrait- et condamné l'absence totale de cadre dans lequel les collègues des UFR et des IUFM s'exténuent à en contrer les effets délétères et nocifs. Les dispositions ubuesques imposées aux candidats aux concours et à leurs formateurs ne permettent pas aux universités d'atteindre l'objectif d'élévation des qualifications des enseignants. Dans le processus de déstructuration de l'ensemble de l'offre de formation de master existante, et par conséquent de la recherche, le cabinet va jusqu'à reconnaître l'abrogation du cahier des charges de la formation présentée en Conseil Supérieur de l'Education (CSE) jeudi prochain, et confirme son choix de « laisser faire » tout en laissant miroiter un hypothétique cahier des charges rédigé *a posteriori* à partir des maquettes existantes. Il est inacceptable que le ministère persiste à tenir un double discours : affichant une volonté de maintenir le potentiel des IUFM pour mieux les remiser au rang de « pôles universitaires de proximité » auxquels rien n'assure qu'il ne se chargeront que de formation des enseignants-.

Dénonçant les pressions accrues sur les collègues, les entraves aux libertés scientifiques et pédagogiques, conséquences immédiates de la Loi LRU et du décret EC modifié, l'explosion de la précarité et des souffrances au travail dans les organismes de recherche comme dans les universités, le SNESUP et le SNCS ont exigé l'extension du processus de médiation existant au CNRS à l'ensemble de l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce réseau de médiation permettrait d'une part de trouver des solutions aux situations intolérables pour les collègues mais aussi de produire un bilan sur l'ensemble du territoire. Contrainte de reconnaître cet état de fait, la ministre a déclaré qu'elle était favorable à cette proposition. Reconnaissant l'absence des bilans sociaux dans la plupart des universités, la ministre s'est engagée à produire une synthèse ministérielle nationale des bilans sociaux –récapitulant nationalement les emplois par natures et disciplines-, ce qu'elle refusait hier. La ministre doit s'y tenir.

Ces mesures ne remplaceront pas la nécessité d'abroger tant le « pacte pour la recherche » que la loi LRU. Si la Ministre a confirmé l'engagement du Premier Ministre de ne pas supprimer d'emplois pour 2011 dans l'enseignement supérieur et la recherche, nous considérons que la création massive d'emplois de fonctionnaires reste une priorité. Le SNESUP et le SNCS ont demandé l'ouverture de négociations portant sur les grilles salariales et les carrières et permettant la revalorisation de tous : notamment, prise en compte du doctorat au recrutement, déblocage des fins de carrière... La ministre s'est dite prête à étudier de près ce dossier.

Concernant le dossier des retraites, le SNESUP et le SNCS ont porté devant la ministre avec force leurs revendications pour préserver notre système intergénérationnel solidaire de retraite notamment pour imposer le maintien du droit à la retraite à 60 ans, la prise en compte des années de formation, le calcul sur la base des 6 derniers mois. Nous avons exigé que ce qui caractérise nos métiers, à savoir la difficulté de reconstruction des carrières pouvant avoir eu lieu à l'étranger, débutées tardivement, ou encore la prise en compte des années d'études plus longues soit pris en compte. Nous avons demandé qu'un travail du MESR dans le cadre de la fonction publique en relation avec E. Woerth puisse être mené.

Communiqué commun du SNESUP et du SNCS du 5 mai 2010